

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA CCVA DU 29 SEPTEMBRE 2016**

4

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

BON Françoise - BRUNIER Thierry - COSTE Jean – GERMANAZ Sylvie - GROS Claudine – GUNIE Marie - JAY Hélène – JUGAND François - LAYMOND Jean – LAYMOND Michel – MORIN Jean-Yves– POINTET André – ROCHAIX Jean-François – VERJUS Philippe – VORGER Jean-Michel.

**REPRESENTES** : M. ARNOLD Gérard par Mme GERMANAZ Sylvie  
M. BAZIN Jean-Louis par M. VORGER Jean-Michel  
M. DUNAND François par Mme GROS Claudine  
M. MARTINOT Gabriel par M. COSTE Jean  
M. MATHIS Marc par M. MORIN Jean-Yves  
Mme MIBORD Josiane par M. POINTET André  
Mme PELLICANO Evelyne par M. ROCHAIX Jean-François

**EXCUSEES** : Mme MENGOLI Chrystelle  
Mme MORTON Carole

Étaient également présents, Messieurs Éric COLLIN et Laurent OLEON, suppléants.

## **I. Approbation du compte-rendu du précédent conseil**

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 8 septembre 2016 est adopté sans remarque.

## **II. Affaires générales**

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Thierry BRUNIER est désigné secrétaire de séances.

### **Réf : 00-16 Del / Statuts**

### **Objet : Mise en conformité au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Le Président informe les membres de l'assemblée que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République est venue, par son article 64, modifier l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif aux compétences obligatoires et optionnelles que doivent exercer les communautés de communes.

Par ailleurs, au terme de l'article 68 de la même loi, les communautés de communes existant à la date de la publication de la loi NOTRe doivent se mettre en conformité avec ses dispositions relatives à leurs compétences, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour certaines compétences avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et 2020.

Il précise par ailleurs que ces modifications doivent avoir lieu avant des délais contraints, faute de quoi, Monsieur le Préfet sera tenu de procéder lui-même à ces modifications en adjoignant l'intégralité des compétences prévues à l'article L.5214-16 du CGCT.

Les statuts ne connaissent pas d'évolution hormis pour les compétences suivantes :

- Numérique,
- Économie d'énergie,
- Petite enfance de 0 à 6 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Réf : 00-16 Del / Statuts**

**Objet : Définition de l'intérêt communautaire**

Le Président informe les membres de l'assemblée que lorsque certaines compétences font l'objet d'une définition de l'intérêt communautaire, ce dernier doit désormais être défini par simple délibération du Conseil Communautaire.

**Réf : Del 00-16 / Gestion du personnel**

**Objet : Création d'un emploi permanent de catégorie A de chef de projet « Immobilier de loisirs »**

Le Président informe les membres de l'assemblée, que dans le cadre du programme Espace Valléen la CCVA pourrait obtenir un financement (50 % sur 3 ans) d'un poste de chargé de mission relatif à l'offre d'hébergement non marchande. L'hébergement étant au cœur des enjeux touristiques de notre territoire, il est une composante essentielle du développement économique.

**Réf : Del 00-16 / Auto-stop sécurisé**

**Objet : implantation des arrêts et des panneaux**

Le Président rappelle à l'assemblée qu'un projet d'autostop sécurisé a été défini comme une action pertinente pour rationaliser les déplacements en Tarentaise, notamment dans le cadre des réflexions du SCoT.

Les équipements (panneaux « autostop sécurisé » et des éventuels supports) seront posés par le fournisseur des panneaux et par les services techniques des communes selon les cas. Ces équipements seront implantés durant l'automne 2016, selon les termes des conventions passées avec le Département, les communes de la CCVA, et les autres propriétaires privés des terrains concernés par le projet.

### **III. Affaires budgétaires**

**Réf : Del 00-16 / Budget Principal - Virement des crédits**

**Objet : Décision modificative n°3/2016/Budget Principal**

Le Président, présente le projet de décision modificative n° 03 nécessaire pour le budget principal de la communauté de communes. La décision modificative s'établit comme suit :

<i>Section d'Investissement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
911	60 000,00	0,00	Foncier et administration générale
302	-20 000,00		Espaces sportifs
918	-40 000,00	0,00	Eclairage public
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

**Réf : Del 00-16 / Forfait Ski de fond de Naves**

**Objet : Tarif 2016-2017**

Le Président rappelle à l'Assemblée délibérante qu'il y a lieu de fixer les tarifs relatifs aux forfaits de Ski de Fond de Naves. Il précise que les tarifs restent inchangés et propose d'approuver les tarifs suivants pour les saisons 2016/2017 et suivantes et en tout état de cause jusqu'au prochain changement de tarif.

	FONDEURS	PART NAVETTE		NORDIC PASS		COUT TOTAL	
		Accès journée	Pass Saison	2016/2017 prévente	2016/2017	Prévente	Saison
<b>SEANCE</b>	Tarif séance Adulte	0,50 €			6,50 €		7,00 €
	Tarif séance Enfant	0,00 €			4,00 €		4,00 €
	Tarif séance Adulte 50 %	0,50 €			3,25 €		3,75 €
	Tarif séance Enfant 50%	0,00 €			2,00 €		2,00 €
	Tarif séance Adulte GRATUIT (groupe le 10ème gratuit)	0,50 €			0,00 €		0,50 €
	Tarif séance Enfant GRATUIT (groupe le 10ème gratuit)	0,00 €			0,00 €		0,00 €
	Tarif carte clé collègue	0,00 €			3,25 €		3,25 €
<b>HEBDO</b>	Adulte		2,00 €		34,50 €		36,50 €
	Jeune		0,00 €		17,00 €		17,00 €
	Adulte GRATUIT (groupe le 10ème gratuit)		2,00 €		0,00 €		2,00 €
	Enfant GRATUIT (groupe le 10ème gratuit)		0,00 €		0,00 €		0,00 €
<b>PASS SAISON NAVES</b>	Nordic Pass site Nâves Adulte		2,00 €	47,00 €	56,00 €	49 €	58 €
	Nordic Pass site Nâves Adulte Prévente		2,00 €				
	Nordic Pass site Nâves Adulte (résident CCVA)		2,00 €	36,00 €	41,00 €	38 €	43 €
	Nordic Pass site Nâves Adulte Prévente (résident CCVA)		2,00 €				
	Nordic Pass site Nâves Enfant		0,00 €	18,00 €	21,00 €	18 €	21 €
	Nordic Pass site Nâves Enfant Prévente		0,00 €				
	Nordic Pass site Nâves Enfant(résident CCVA)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €	0 €
	Nordic Pass site Nâves Enfant Prévente (résident CCVA)		0,00 €				

#### IV. Divers

##### **Réf : 00/16 / Mise à disposition de cinq agents du Syndicat Mixte du Morel auprès de la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA)**

La piscine du Morel étant fermée de septembre 2016 à juin 2017 pour cause de travaux de réhabilitation. Le personnel du Syndicat Mixte du Morel sera mis à disposition des différentes collectivités qui le souhaitent au sein du territoire de la CCVA. Dans ce cadre, le SI du MOREL a mis à disposition de la CCVA trois éducateurs des activités physiques et sportives et deux adjoints techniques.

##### **Réf : Del 00-16 / Délégation de service public du Domaine skiable de Valmorel**

##### **Objet : Approbation du Rapport d'activité 2014/2015**

Le Vice-Président en charge du dossier, M. Jean-Michel VORGER, présente à l'Assemblée délibérante le rapport retraçant l'activité de DSV pour l'année 2014/2015.

##### **Réf : Del 00-16 / Développement du VTT**

##### **Objet : Labélisation VTT/Fédération Française de cyclisme (FFC)**

Le Président rappelle le projet global de développement du VTT sur le territoire des Vallées d'Aigueblanche, notamment sur le domaine de Valmorel-Doucy. Dans ce cadre, il est intéressant de lancer une démarche de labélisation des itinéraires de VTT par le biais de la FFC. Ce label baptisé « VTT-FFC » permet notamment de promouvoir les itinéraires de VTT du territoire au travers d'un guide national, de salon spécialisés et généralistes, de divers partenaires.

**La séance est levée à 19h45**